
Adresse des autorités et de la société populaire de Mantes (Seine-et-Oise) qui informent la Convention d'une fête célébrée en mémoire de la journée du 31 mai, lors de la séance du 12 messidor an II (30 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des autorités et de la société populaire de Mantes (Seine-et-Oise) qui informent la Convention d'une fête célébrée en mémoire de la journée du 31 mai, lors de la séance du 12 messidor an II (30 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 285-286;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25545_t1_0285_0000_15

Fichier pdf généré le 30/03/2022

et dont il pourra sous peu, annoncer la vente autant et plus avantageuse.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (1).

16

L'agent national du district de Sedan, département des Ardennes, annonce à la Convention nationale que les biens de l'émigré Roucy, divisés en 30 lots, estimés 17,448 liv. 10 s., ont été vendus, dans le courant de la décade du 20 au 30 prairial, 79,225 liv., ce qui donne un excédant de 61,776 liv. 10 s.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (2).

17

Les citoyens composant la société populaire de Mesnil-Esnard, district de Rouen, département de la Seine-Inférieure, félicitent la Convention nationale sur l'établissement du gouvernement révolutionnaire, sur ses autres glorieux travaux, et particulièrement sur le décret qui proclame l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme. Ils jurent une éternelle reconnaissance aux législateurs, et promettent de les seconder de tous leurs moyens pour le triomphe de la liberté, et terminent par les inviter à rester à leur poste jusqu'à ce que le bonheur du peuple soit parfaitement consolidé.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Mesnil-Esnard, s.d.] (4).

« Citoyens représentants,

Et nous aussi nous vous glorifions de vos sublimes et énergiques travaux : et nous aussi nous vous dirons conservez durant la tempête, le poste périlleux ou nous vous avons placé.

Nous vous remercions, législateurs, pour nous avoir donné le gouvernement révolutionnaire qui a arrêté les funestes balancements de l'opinion, et fixé pour le bonheur commun, le point de ralliement de tout ami de la patrie : par la vous avez en les resserrant centuplé nos forces; et donné au peuple français l'unique mais infail-
libre moyen de Salut.

Nous vous remercions encore d'avoir proclamé d'une manière solennelle, le cri de la nature, sur l'existence de son auteur, que des imposteurs appelés prêtres avaient honteusement dégradé; et que d'autres fourbes, qu'on pourrait encore appeler prêtres, usurpant scandaleu-

(1) P.V., XL, 300. M.U., XLI, 303 (pour 203) (« Montagne sur Loire »); J. Sablier, n° 1409 (« Pont-Sur-Loire »); J. Fr., n° 644 (« Pont-Sur-Oise »); J. Lois, n° 640 (« Montagne sur Oise »); Débats, n° 655.

(2) P.V., XL, 300. Bⁱⁿ, 17 mess. (2^e suppl^t); J. Lois, n° 640; M.U., XLI, 303 (pour 203); Débats, n° 655.

(3) P.V., XL, 300. Bⁱⁿ, 14 mess. (suppl^t).

(4) C 309, pl. 1206, p. 1.

sement le titre de philosophes, avaient nié pour enlever à l'homme la source intarrissable des plus sublimes vertus.

Nous attendons avec impatience la fin de votre travail sur l'organisation des fêtes décadales. Ne craignez pas d'adopter les plus grandes conceptions de l'imagination la plus hardie. Le peuple français dirigé par vous, est maintenant arrivé à la hauteur des plus sublimes institutions.

Quand à nous, législateurs, nous vous jurons une éternelle reconnaissance; nous vous seconderons de tous nos moyens. Ils sont faibles mais notre zèle est fort

Vive la République! Vive la Convention nationale!

Vive la Montagne.»

François BELLANCY (secret.), JUMELIN (presid.), DUPORT (secret.)

18

L'agent national du district de la Montagne, département de l'Aveiron, annonce à la Convention nationale qu'un domaine produisant 800 liv. de revenu net à l'émigré Fraissinet, estimé par lots 117,837 liv., vient d'être vendu 332,805 liv., ce qui donne un excédent de 214,968 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (1).

19

Les autorités constituées, la société populaire et tous les citoyens et citoyennes de la commune de Mantes, département de Seine-et-Oise, témoignent leur indignation à la Convention nationale sur l'attentat dirigé contre les représentants du peuple Robespierre et Collot-d'Herbois, et lui font part qu'ils ont célébré une fête dans cette commune, en mémoire de la journée du 31 mai.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Nantes, 13 prair. II Au presid. de la Conv.] (3).

« Citoyen Président.

La Société populaire et régénérée de la commune de Mantes sur seine a chargé son comité de rédaction de t'envoyer cy-joint une adresse pour être présentée à la convention nationale. Le comité de rédaction m'a confié cet envoi et je t'observerai que déjà plusieurs adresses doivent lui être parvenues et particulièrement celle relative au citoyen Crassoux député de la convention dans le département de Seine et oise, et que cependant il n'en a été fait aucune mention dans le bulletin. Je te prie donc, au nom de la Société et de toute la commune de

(1) P.V., XL, 301. Bⁱⁿ, 17 mess. (2^e suppl^t); M.U., XLI, 303 (pour 203); J. Sablier, n° 1409 (« S^t-Affri »); Débats, n° 655.

(2) P.V., XL, 301. Bⁱⁿ, 14 mess. (suppl^t). Mentionné par J. Sablier, n° 1409.

(3) C 308, pl. 1197, p. 31 et 32.

Mantes, de vouloir bien faire part à la convention nationale de l'adresse que je te fais passer, ainsi que de celles qui ont précédé et de faire en sorte que dans les bulletins de la convention une commune aussi républicaine que celle de Mantès ne soit point oubliée. S. et F. ».

PETIBON.

[Mantes, 12 prair. II].

« Citoyens Représentans

Les tyrans coalisés pour tenter de détruire notre liberté viennent de tenter de nouveau de nous assassiner dans les personnes de 2 de nos représentans, leur fureur scélérate ne se ralentit point; chaque jour nouvel échec et chaque jour nouvelle tentative de leur part. Qu'ils ne s'y trompent pas ces monstres dénaturés et avides de sang! tous leurs efforts viendront se briser contre les armes d'un peuple libre qui vous protège et qui sacrifiera sa vie pour votre conservation.

Citoyens Représentans, qu'il nous soit permis de vous retracer la scène mâle et vraiment républicaine qui a eu lieu ce jourd'hui dans notre commune! Vieillards, enfans, infirmes, citoyens et citoyennes de tous les âges et de toutes les professions, autorités constituées, et gardes nationales se sont rassemblés au bruit du canon, et au son d'une musique guerrière se sont précipités en masse au champ de Mars pour célébrer la fête du 31 mai, jour où les tyrans ont été annéantis pour toujours, où les fédéralistes et les traîtres ont été livrés à la justice nationale et où la liberté a repris les droits qui lui sont légitimement dus.

Vous n'étiez pas à cette fête civique, vos oreilles n'ont point retenti des cris multipliés qui se sont fait entendre de toutes parts de Vive la République, vivent nos Représentans, vive la Montagne et perissent à jamais leurs assassins; mais votre présence étoit dans nos cœurs et nous vous faisons part des élans que notre indignation a suscitée contre vos assassins et contre ceux qui cherchent à détruire notre liberté. Ah! citoyens Représentans le succès de vos glorieuses entreprises est assuré, nous sommes levés pour vous défendre, toute la République est dans la même attitude, et nous périrons plutôt que de vous voir anéantis. »

BONNEL (*vice-présid.*), PETIBON (*secrét.*) [et 2 signatures illisibles, dont celle du présid.].

20

La société populaire de Cerilly, département de l'Allier, annonce à la Convention nationale que, réunie aux sociétés populaires de Cosne, Hérisson et Maulne, elles vont faire partir deux cavaliers montés, armés et équipés.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

(1) P.V., XL, 301. Bⁱⁿ, 16 mess. (suppl^t); J. Sablier, n° 1409.

[Cerilly, 24 prair. II] (1).

« Citoyens Représentans

La Société populaire de Cérilly a annoncé à la Convention qu'elle feroit des efforts pour fournir à la deffense de la patrie un cavalier jacobin. Les sociétés populaires d'Hérisson, Meaulne et Cosne n'ont pas plutôt appris cette détermination qu'elles se sont empressées de s'unir à celle de Cerilly. Ces 4 sociétés annoncent à la Convention qu'elles vont en faire partir deux complètement montés, équipés et armés en guerre. 2 jeunes gens, nommés Berthommier et Aujols aune, âgés de 17 ans taille de 5 pieds 4 pouces 2 lignes qui brûlent du désir de combattre les tyrans et leurs satellites se sont présentés. La convention peut compter sur 2 deffenseurs de plus des droits de l'homme. Elles la prient d'accepter cette offrande comme un gage de leur attachement et de reconnaissance pour ses travaux, qui en établissant la République fixent le bonheur et la posterité sur des bases inébranlables. »

BOURGOIND, PETIT, PAUVRE, BERTHOMIER, LEPESCHEUR, AUJOLANNET, TIXIER, VABY [et 3 signatures illisibles].

21

La société populaire de Montagne-sur-Aisne, département de l'Aisne, témoigne son indignation sur l'attentat dirigé contre les représentans du peuple Robespierre et Collot-d'Herbois, et joint à son adresse des couplets sur cet événement.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique (2).

22

Les administrateurs et agent national du district de Dol, département d'Ille-et-Vilaine, annoncent à la Convention nationale que la commune de Bazouge-la-Perouze, dans l'arrondissement de ce district, vient d'y déposer 214 chemises, 8 paires de bas, 3 paires de souliers, 12 pieds de toile neuve, et une somme de 33 liv. 5 s. en assignats, provenant des offrandes patriotiques de cette commune pour les braves défenseurs de la patrie. Cette même commune a procuré à la République 174 marcs d'argenterie, 5,346 livres de matière de cloches et cuivre, 4,532 liv. en argent monnoyé, et des ornemens très-riches provenant de sa ci-devant église.

Mention honorable des dons, insertion au bulletin (3).

(1) C 309, pl. 1206, p. 2.

(2) P.V., XL, 301. Bⁱⁿ, 14 mess. (suppl^t). Mentionné par J. Sablier, n° 1409.

(3) P.V., XL, 302. Bⁱⁿ, 16 mess., (suppl^t); J. Fr., n° 644.